# Le Jaseur du Lac

Volume 30, numéro 2 • Décembre 2014

## Lac-Sergent

Joyeuses Fêtes !

# Table *des* Matières

**Mot du maire** page 3

**Mots des conseillers**

Mario Émond, district #1 page 4
Hélène D. Michaud, district #2 page 4, 5
André Métiver, district #3 page 5
François Garon, district #4 page 6

**Information municipale**

Une page d'histoire page 13
Remise des médailles de la ville de Lac-Sergent page 14, 15
Innauguration de l'Hôtel de ville et du parc page 16, 17
Le maire avec le président de la République Française page 18
Service du greffe page 22

**Gestion financière**

État de la situation financière page 7, 8, 9, 10, 11, 12

**Organismes et associations**

Association nautique du Lac-Sergent
- Calendrier des activités page 20

A.P.P.E.L.S. page 19

**Service divers**

Bibliothèque page 21
Collecte spéciale des sapins de Noël page 21
Collecte du bac brun page 23
Horaire de la cueillette des ordures page 24

# *Mot du* Maire

**Denis Racine**

*maire@villelacsergent.com*

Chères Sergentoises, chers sergentois,

Après un trop court été près de notre lac, nous voici donc rendus à la Période des Fêtes. Pour chacun, c'est un moment de réjouissance, de repos ou de réunions de famille. Pour une ville, c'est la fin de l'année et surtout la préparation et l'adoption d'un nouveau budget.

Cet exercice budgétaire nous permet de faire le bilan de l'année écoulée et d'annoncer de nouveaux projets pour celle qui vient.

En 2014, notre projet d'égout collecteur a progressé. Nous avons finalisé l'étude de caractérisation des sols et recevrons bientôt du ministère de l'Environnement, les Objectifs environnementaux de rejet (OER) qui conditionneront le niveau de performance que doit atteindre notre usine de traitement des eaux usées. Enfin, nous avons reçu confirmation d'une subvention en vertu du programme de retour sur la taxe d'accise de 541 000 $ et préparons une autre demande semblable auprès du Fonds Municipal Vert. Vous serez informés des développements dans ce projet.

Le 8 novembre dernier, nous avons procédé à l'inauguration de notre Hôtel de Ville et du Parc. Ce bâtiment, signe de ralliement et de fierté d'une communauté, a été réalisé sans dépassement de coûts. Nous aurons à décider avec l'adoption du budget 2015, si nous payons comptant la partie (103 000 $) que nous avions prévus au règlement d'emprunt qui dépasse la subvention que nous avons reçu du Gouvernement du Québec. Quant au parc, nos enfants pourront maintenant bénéficier de jeux adaptés à leurs besoins, sécuritaires et bien construits. Il a été financé à même le fonds de parc, constitué de sommes d'argent accumulées au fil des ans par la Ville suite aux divers lotissements autorisés.

Nous avons adopté le 17 novembre dernier, un règlement constituant un Comité consultatif d'environnement qui conseillera le Conseil en ces matières complexes. De plus, nous avons finalisé l'implantation de notre projet-pilote de conteneurs semi-enfouis au Chemin des Hêtres. Nous devrons mesurer le degré d'appropriation de ce projet par les citoyens et négocier une réduction de nos coûts de collecte de matières résiduelles avec la Régie régionale avant de savoir si nous irons de l'avant avec d'autres implantations ailleurs autour du lac.

Du côté de la culture, nous avons accepté le projet présenté par Mme Céline Bélanger de mettre sur pied une bibliothèque au Club nautique, approvisionnée par vos dons de livres et animée par une équipe de bénévoles.

Parmi les projets pour 2015, nous avons l'intention de rendre notre Conseil municipal sans papier, c'est-à-dire que les documents pour les réunions soient entièrement numérisés. Non seulement, il y a des économies à la clé, mais nous exprimons notre préoccupation environnementale en réduisant la consommation de papier.

L'adoption récente par la MRC de Portneuf d'une résolution semblable à celle du notre Conseil en 2012 concernant une demande faite au Gouvernement du Canada de rendre applicable au Québec sa réglementation visant à limiter la vitesse des embarcations à moteur à 10 km/h. dans les trente mètres de la rive et la condamnation récente d'un citoyen bien connu du lac pour conduite dangereuse avec son bateau, nous incitent à baliser l'été prochain, l'ensemble du lac afin de protéger les baigneurs de même qu'éviter que ces embarcations soulèvent sur leur passage des sédiments riches en phosphore dans ces zones généralement peu profondes qui sont ensuite réintroduits dans la colonne d'eau.

Nous travaillons également sur un projet-pilote de lutte contre le myriophylle à épi. Comme vous le savez, la protection de notre lac exige une foule de petits gestes qui, mis bout à bout, permettront d'en améliorer la qualité des eaux.

En terminant, mon épouse Jeanne se joint à moi pour vous souhaiter une joyeuse Période des Fêtes et une Nouvelle Année remplie de joie, de bonheur et surtout de santé.

**DENIS RACINE, maire**

# *Mots des* conseillers

## Mario Emond

*Conseiller au district no 1*

Bonjour à vous tous,

C'est encore une fois une autre année qui s'envole avec ses routines, ses surprises ainsi que ses nouveautés. Durant l'année qui vient de passer, il y a des choses qui ont changées.

Nous avons installé des conteneurs semi-enfouis sur le chemin des Hêtres. Ça répond à la fois à des besoins environnementaux, esthétiques et pratiques. Il y a eu l'inauguration de notre magnifique hôtel de ville avec son parc de jeux attenant qui sont exceptionnels. Il y a eu beaucoup de temps et d'énergie qui ont été consacrés sur ces projets : Honneurs aux principaux intéressés.

Il y a toujours notre projet d'égout collecteur qui avance et qui se bute à des tracasseries administratives, mais qui sont surmontées une à une. Les études géotechniques sont terminées et la suite sera la demande de soumissions concernant les plans et devis qui sera lancée dans l'année qui vient. Ensuite nous retournerons en appel d'offre pour trouver un constructeur qui va réaliser les travaux. Nous avons constitué un comité directeur pour ce projet, dans lequel il y a deux ingénieurs civils et autres passionnés qui y œuvrent tout en croyant que c'est la meilleure solution possible pour sauvegarder l'état de notre lac.

Je suis votre représentant auprès de la régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et c'est un gros budget qui y est géré. La MRC de Portneuf figure parmi les cinq MRC de la province qui sont les plus performantes concernant la collecte sélective (vidange, récupération) et c'est pourquoi nous avons un coût pour les vidanges qui est moins élevé que pour la plupart des MRC de la province.

Je suis aussi sur le comité d'urbanisme de la ville, avec des gens très intéressants qui ont à cœur de faire de notre municipalité une belle ville. Bravo à eux.

Durant la dernière année, il y a eu ceux qui nous ont quittés, ne les oublions pas. Il y de nouveaux arrivants, je les salue tous. Il y a eu des naissances et d'autres qui vont arriver dans l'année en cours, je félicite les nouveaux parents.

En mon nom et celui de mon épouse je vous souhaite un Joyeux Noël et une bonne année.

Santé et prospérité.

**Mario Emond**
Conseiller district no 1

## Hélène D. Michaud

*Conseillère au district no 2*

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

L'année 2014 tire à sa fin et fut riche en activités de toutes sortes.

Concernant les loisirs dont je suis responsable, nous maintenons notre appui à l'Association nautique et poursuivons l'amélioration de nos infrastructures.

Après un travail de plusieurs mois et grâce au montant de fonds de parc accumulé, ainsi qu'à la subvention du Pacte rural, nous avons enfin pu réaliser l'aménagement d'un parc public sur le terrain adjacent à l'Hôtel de ville et ainsi répondre à un grand besoin. Donc, sous le thème des pirates, nous avons aménagé un module pour les enfants de 18 mois à 5 ans, deux jeux sur ressort pour les petits, un module pour les enfants de 5 ans à 12 ans, un jeu à bascule, des bancs de parc, des tables, poubelles, etc. Les adultes n'ont pas été oubliés et ils pourront profiter des deux exerciseurs qui ont été installés, pendant que leurs jeunes s'amuseront dans le parc. L'été prochain, nous installerons l'éclairage, un support à vélos, ainsi que des balançoires et nous construirons un abri semblable à celui du Club. De plus, les terrains de balle et de soccer seront remis en état. L'Association Nautique aura maintenant plus à offrir aux jeunes du camp de jour, ce qui aidera certainement à augmenter le nombre d'inscriptions; ils devront donc maintenant en faire la promotion.

Dès cet hiver, avec l'appui de la Ville, une bibliothèque temporaire d'échange de livres usagés sera mise sur pied au Club nautique et gérée par Madame Céline Bélanger et son équipe de bénévoles. Pour plus de renseignements, je vous invite à consulter dans le présent Jaseur la publicité préparée à cet effet.

En ce qui a trait à l'Hôtel de ville, avec l'aide d'une subvention du Gouvernement du Québec, la construction est maintenant terminée de même que l'aménagement du terrain et du stationnement. Le 8 novembre dernier, il a été officiellement inauguré, en même temps que l'oeuvre d'art et le parc public.

Dans un autre ordre d'idées, en ce qui a trait à l'environnement, le dossier d'égout collecteur progresse. L'étude de caractérisation des sols est terminée et nous attendons le rapport des objectifs environnementaux de rejet (OER). Par ailleurs, nous présenterons prochainement une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds Municipalité Vert » pour la réalisation de notre projet.

Je vous invite à consulter notre Site internet à l'adresse www.villelacsergent.com, afin de suivre les activités de la Municipalité.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous de très Joyeuses Fêtes avec vos familles, ainsi qu'une Bonne et Heureuse Année 2014.

Au plaisir de vous rencontrer,

**Hélène D. Michaud**
Maire suppléante
Conseillère district no 2
Responsable des loisirs et du Site internet

## André Métivier

*Conseiller au district no 3*

Bonjour,
chères Sergentoises et Sergentois

Déjà une année de passée depuis les dernières élections, le projet de l'Hôtel de Ville est complété ainsi que l'aménagement extérieur. Je tiens à féliciter tous ceux qui ont participé à sa réalisation.

Le premier projet d'un système d'égout collecteur ayant obtenu une approbation de la majorité des citoyens par référendum a donné aux dirigeants de la municipalité la possibilité de faire exécuter les travaux.

Si l'on regarde les solutions qui s'offrent à nous pour résoudre les problèmes d'évacuation des eaux usés à long terme, il n'y a pas beaucoup d'alternatives viables qui nous ont été soumises depuis que je siège au conseil de ville. Notre environnement subit la pression de la pollution humaine depuis une centaine d'années. Avec une augmentation constante des résidences habitables à l'année le système d'égout collecteur est la meilleure solution.

Je suis conscient que les coûts de ces travaux seront dispendieux pour nous tous et pénaliseront les résidents qui ont déjà un système d'égout conforme.

Suite à une rencontre avec la firme Roy et Vézina beaucoup de questions technique ont eu une réponse satisfaisante à mes interrogations.

Dans les projets qui ont été proposés pour le réseau d'égout, le deuxième selon moi, était vraiment le plus performant à long terme et permettait d'y ajouter d'autres utilisateurs même des résidences qui sont près du lac et font partie de St-Raymond ce qui aurait eu pour effet de réduire les coûts.

En conclusion a l'étape ou nous sommes rendu il n'y a qu'une alternative, il faut tous travailler ensemble pour en arriver a une entente afin que le projet se réalise dans les délais requis et au meilleur coût possible.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous de Joyeuses fêtes et une Bonne Année en mon nom et celui de mon épouse Diane Leclerc.

**André Métivier**
Conseiller district no 3

## François Garon

*Conseiller au district no 4*

Chères citoyennes et chers citoyens,

Dans un premier temps, vous me permettrez de vous remercier pour votre assiduité à lire les articles que nous rédigeons sur le site internet « Les Sergentois.com ». La célérité avec laquelle vous nous avez transmis vos nombreux commentaires par courriels démontre sans équivoque que l'idée de créer un tel outil de communication est de plus en plus apprécié, d'où son importance et son intérêt de le maintenir à jour.

Parlant de mise à jour, je vous invite particulièrement à le consulter dans les prochaines semaines qui suivront la parution du journal Le Jaseur. Tous les sujets traitant des dossiers en lien avec le projet de l'égout collecteur, l'urbanisme, les travaux publics, la construction de l'hôtel de ville et enfin les loisirs et la culture y seront abordés. Plusieurs décisions prises dans ces dossiers par l'équipe du maire Racine au cours de l'année 2014 soulèvent des questionnements forts intéressants par rapport à l'administration municipale sous la gouverne du présent conseil.

Notre objectif est fort simple et se résume à ce que vous ayez en tant que payeurs de taxes, l'envers de la médaille sur la gestion municipale exercée. La question n'est plus de savoir notamment s'il y aura pour la prochaine année une hausse de taxes mais plutôt de combien encore vont augmenter vos taxes à cause des projets mis de l'avant par le Maire et les conseillers de son équipe.

Il vous appartiendra par la suite de vous faire votre propre idée.

D'ici là, ma conjointe et moi nous vous souhaitons une période des fêtes remplis de joies et de bonheur avec les vôtres ainsi qu'une bonne et heureuse année 2015.

**François Garon**
Conseiller district no 4

# État de la situation financière 2014

*RAPPORT DU MAIRE* *17 novembre 2014*

*MONSIEUR DENIS RACINE*

***En vertu de l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.***

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2014 sur la situation financière de la Ville. Il représente un moment privilégié pour faire le bilan des actions du Conseil municipal à l'aube d'un nouveau mandat.

## 1. États financiers 2013

Le rapport financier vérifié sous la direction de monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, de la firme Bédard et Guilbeault, est une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2013. L'année financière 2013 s'est donc soldée par un surplus de recettes sur les dépenses de 198 836 $, ce qui nous laisse un surplus accumulé non affecté à 296 551 $, lequel est plus amplement expliqué au tableau ci-après :

| | RÉEL | BUDGET |
|---|---|---|
| **RECETTES** | **2013** | **2013** |
| - Taxes | 707 828 $ | 683 297 $ |
| - Quotes-parts | 0 $ | 0 $ |
| - Autres recettes de source loc. | 3 981$ | 42 222 $ |
| - Transferts | 379 757 $ | 180 833 $ |
| - Services rendus | 118 977 $ | 97 048 $ |
| - Imposition de droits | 79 051 $ | 34 584 $ |
| - Amendes, intérêts, etc. | 7 062 $ | 3 815 $ |
| **- TOTAL** | **1 296 656 $** | **1 041 799 $** |
| **DÉPENSES** | | |
| - Administration gén. | 192 756 $ | 213 901 $ |
| - Sécurité publique | 135 610 $ | 136 454 $ |
| - Transport | 241 198 $ | 238 036 $ |
| - Hygiène du milieu | 166 385 $ | 160 159 $ |
| - Santé et bien-être | 431 $ | |
| - Aménagement, urb et dév. | 59 139 $ | 96 395 $ |
| - Loisirs et culture | 61 417 $ | 76 147 $ |
| - Frais de financement | 4 763 $ | 29 822 $ |
| **- TOTAL** | **861 699 $** | **950 914 $** |
| AFFECTATIONS | | |
| - Surplus non affecté | 296 551 $ | |
| - Surplus affecté ET | | |
| - Réserve financière et fonds rés. | 230 266 $ | |
| - Activités d'investissement | 5 855 $ | |
| **-Surplus (déficit) de l'exercice** | **198 836 $** | |

## 2. Indicateurs de gestion 2013

Notre Ville participe, avec le gouvernement du Québec, à la production d'indicateurs de gestion, tel que requis par le ministère des Affaires Municipales. Ces données sont publiques.

| | 2013 | 2012 | 2011 |
|---|---|---|---|
| **TRANSPORT ROUTIER** | | | |
| **VOIRIE MUNICIPALE** | | | |
| Coût par kilomètre de voie | 5 019 $ | 4 867 $ | 3 825 $ |
| **ENLÈVEMENT DE LA NEIGE** | | | |
| Coût par kilomètre de voie | 3 709 $ | 3 438 $ | 3 320 $ |
| **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT** | | | |
| - % croissance des valeurs résidentielles imposables | 119.30 % | | |
| **RESSOURCES HUMAINES** | | | |
| - % taux de présences des employés réguliers | 100 % | 100 % | 100 % |
| - Effort de formation par employé | | 5 h | 2 h |
| - % du coût de formation /rémunération totale | 0 % | 1.81 % | 0.47 % |
| **SÉCURITÉ PUBLIQUE** | | | |
| - Coût de la sécurité incendie par 100$/évaluation | n/a | 0.06 $ | 0.07 $ |
| **HYGIÈNE DU MILIEU** | | | |
| - Coût de la cueillette des déchets /résidence | 80.00 $ | 82.57 $ | 78,70 $ |
| **LOISIRS ET CULTURE** | | | |
| - Coût des activités culturelles / habitant | 7.23 $ | 7.73 $ | 7.01 $ |
| - Coût des activités récréatives /habitant | 96.34 $ | 151.77 $ | 141,77 $ |

## 3. Engagement de crédits

La ville est liée par des contrats et engagements qui se détaillent comme suit :

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|---|---|---|
| - Enlèvement de la neige | 96 034 $ | 99 132 $ | 102 229 $ |
| - Cueillette des ordures / mat. Recycl. | 47 238 $ | 47 986 $ | |
| - Collecte des boues septiques | 23 000 $ | 23 000 $ | 23 000 $ |
| - Incendie | 52 010 $ | | |
| - MRC | 41 191 $ | | |
| - Évaluateurs | 17 662 $ | | |
| - Sécurité publique | 93 765 $ | 94 364 $ | |
| - Ville de Ste-Catherine | 9 747 $ | 9 747 $ | 9 747 $ |
| | **364 910 $** | **268 751 $** | **9 747 $** |

**Rapport du vérificateur**

La vérification comptable confirme la conformité aux principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

### Programme triennal d'immobilisations

Le dernier programme triennal d'immobilisations, adopté en décembre 2013, prévoyait des immobilisations de 4 310 032 $ échelonnés comme suit :

| | |
|---|---|
| **2014** | **1 416 584 $** |
| **2015** | **1 456 513 $** |
| **2016** | **1 436 935 $** |

La programmation des années 2015-2016-2017 sera déterminée lors de l'adoption du budget 2015.

## LISTE DES CONTRATS (DÉPOSÉE SUR LE SITE INTERNET)

*Liste des contrats de plus de 25 000$ et comportant une dépense de plus de 2 000$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000$*

***(VOIR ANNEXE A)***

---

## Le Conseil municipal concentre ses efforts sur les sujets suivants :

**Qualité des eaux du lac** – L'importance de ce sujet mérite qu'on le traite en premier.

Notre projet d'égout collecteur avance. Nous avons complété l'étude de caractérisation des sols et sommes en attente des Objectifs environnementaux de rejet (OER) du ministère de l'Environnement. Au printemps dernier, nous vous avons présenté un projet modifié visant à raccorder toutes les résidences sauf celles situées dans la montagne et sur la rue des Hêtres. Cette démarche répondait aux préoccupations énoncées par les opposants lors du référendum qui mentionnaient que l'effort à l'égard des installations septiques n'était pas partagé par tous. Nous avons donc chiffré cette hypothèse et avons présenté un règlement d'emprunt en ce sens. Mais les opposants, à qui racontent n'importe quoi et à qui on ne peut véritablement se fier, ont fait le nécessaire pour exiger un nouveau référendum. Face aux coûts et aux efforts engendrés par ce nouveau référendum, nous avons choisi de ne pas aller de l'avant avec le nouveau projet d'emprunt et de réaliser le raccordement proposé avec la subvention de 541 000 $ que nous avons reçu en 2014 pour le retour de la taxe d'accise. Toutefois, si un nouveau référendum devenait nécessaire, nous y procèderons à un moment où les esprits, excités par le référendum de 2013, suivi de la période électorale, se seront calmés. Par ailleurs, la récente annonce du pacte fiscal transitoire, fruit des coupes budgétaires du gouvernement libéral, augmente les coûts de l'égout de près de 44 000 $.

Toujours en matière d'environnement, nous avons procédé à l'été 2014 à un inventaire des embarcations à moteur sur le lac Sergent, de même qu'à un bilan des efforts de renaturalisation effectuées depuis 2007. Nous procèderons à la création du Comité consultatif d'environnement dont le premier mandat sera justement de revoir le dossier de la renaturalisation des rives.

Enfin, depuis quelques années, la Ville a disposé sur le lac des balises rouges invitant les conducteurs d'embarcations à moteur à réduire la vitesse dans la zone comprise entre la rive et ces balises. Bien que la Ville n'ait pas juridiction sur le lac, nous espérions faire œuvre d'éducation auprès de ces conducteurs afin qu'ils se comportent avec civisme et respect notamment à l'égard de la sécurité des baigneurs et des problèmes environnementaux que vit notre lac. Généralement, ces conducteurs ont respecté ces balises, mais il y a encore du travail à faire. La condamnation récente d'un de ces conducteurs pour conduite dangereuse nous invite à plus de vigilance. C'est pourquoi, après avoir adopté tout comme la MRC de Portneuf, une résolution invitant le gouvernement fédéral à modifier le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments pour qu'il devienne applicable au Québec, afin de limiter la vitesse à 10 km/h. dans les trente mètres de la rive, nous désirons baliser cette zone pour l'ensemble du lac à l'été 2015.

**Urbanisme** – À cet égard, nous avons finalisé la réforme de notre règlementation d'urbanisme afin de la moderniser et la rendre conforme au schéma d'aménagement adopté en 2009 par la MRC de Portneuf. Cette démarche était importante car elle n'avait été conduite que trois fois dans l'histoire de notre ville, en 1942, en 1976 et en 1992.

Du côté de la piste de contournement du lac Sergent pour les motoneiges, nous espérons finaliser ce dossier d'ici la fin de 2014. Le Club motoneige Saint-Raymond a effectivement construit cette piste et la Ville s'était engagée, moyennant la réalisation de deux principales conditions, à apporter son soutien financier jusqu'à la hauteur de 20 000 $. Toutefois, l'une des conditions n'a pas été réalisée et nous sommes à négocier comment la Ville peut malgré tout, aider le Club.

**Hôtel de ville** – Nous avons procédé à l'inauguration officielle de l'Hôtel de ville de Lac-Sergent le 8 novembre dernier. Il en aura donc coûté près de 550,000 $, y incluant l'ameublement et les aménagements extérieurs. Pour financer cette somme, nous avions amassé une première tranche de 100 000 $ à laquelle s'ajoute le produit de la taxe de service pour l'Hôtel de ville des années 2013 et 2014, soit 30 000 $ supplémentaires. Reste donc à financer 420 000 $. Nous avions adopté un règlement d'emprunt de 400 000 $, dont nous avons obtenu par la suite que le Gouvernement du Québec prenne à sa charge une part de 297 000 $. Quant au 103 000 $ de différence, j'annoncerai avec le dépôt du budget 2015 si la Ville le paie comptant ou si nous l'emprunterons avec un remboursement sur 20 ans.

**Travaux publics** – Au chapitre de la voirie municipale, nous avons rénové une partie du chemin des Mélèzes. Le remplacement des plaques de rues, amorcé il y a plus de huit ans, sera complété en 2014, car nous avons reçu les plaques manquantes; il ne reste qu'à finir de les installer.

Nous avons de plus maintenu un programme d'aide financière au déneigement des chemins privés, mis en place en 2013, doté d'une enveloppe budgétaire de 14 000 $. Cette aide a permis de soulager nos citoyens des chemins des Hêtres et de la Colonie qui devaient assumer seuls les frais de déneigement de leur chemin, en plus de payer la taxe municipale de déneigement pour les autres chemins de la municipalité.

Nous avons également mis en place un centre de cueillette des matières résiduelles de type conteneurs semi-enfouis sur le chemin des Hêtres afin de remplacer ces horribles conteneurs présents durant l'hiver alors que les camions de la Régie ne peuvent monter la côte. Si l'expérience s'avère concluante et qu'elle entraîne des économies sur les coûts de collecte des matières résiduelles pour notre Ville, nous projetons d'établir dans les années à venir au moins quatre autres centres tout autour du lac. Chacun de ces centres coûte au moins 50 000 $.

**Administration municipale** – Notre bulletin municipal, Le Jaseur, aura été publié deux fois en 2014 en incluant le prochain numéro qui paraîtra pour la fin de l'année. Il en sera de même pour 2015.

Notre site Internet a reçu du 1er décembre 2013 au 6 novembre 2014, 40 896 visites, soient plus de 100 par jour en moyenne, d'où son intérêt et celui de le maintenir à jour.

Notre projet d'égout collecteur dont j'ai parlé précédemment, va nécessiter une interaction importante avec nos citoyens. Traditionnellement, nous tenions annuellement, une ou deux assemblées publiques d'information. Sans renoncer à ce moyen, nous entendons avoir des moyens plus rapides et directs de communications avec les citoyens en se servant des technologies modernes. C'est ainsi que mettrons sur pied une banque d'adresses courriels et préparerons des messages de type « newsletter » pour faire en sorte que ce projet mobilise tout le monde et deviennent véritablement une œuvre collective.

Enfin, nous étudions la possibilité d'établir dès 2015 un Conseil sans papier, c'est-à-dire que tous les documents du conseil seront numériques.



**Loisir et culture** – Au cours de l'année 2014, le Conseil municipal a maintenu son appui à l'Association nautique, à l'APPELS et à la Chapelle.

Dans le cas de l'Association nautique, nous avons augmenté à nouveau leur subvention annuelle de base, qui est passé de 28 155 $ à 30 000 $. De plus, en 2014, nous avons confié à l'Association en lui offrant le financement requis, soit 3 354 $, l'organisation de la Fête nationale et renouer avec nos magnifiques feux d'artifice.

La Ville de Lac-Sergent n'est pas une grande ville susceptible d'offrir à ses citoyens une gamme étendue d'activités de loisir. Mais, ce que nous réalisons à cet égard avec l'Association nautique pour le canot-kayak est notre marque de commerce et fait en sorte que le nom de notre communauté bénéficie d'une enviable réputation partout au Québec et même à la grandeur du Canada. Nous en sommes fiers et nous devons continuer d'appuyer avec nos modestes moyens, nos athlètes, nos jeunes et les bénévoles de l'Association.

À ce propos, la Ville avait amassé 170 000 $ dans son fonds de parc. En 2014, nous avons choisi d'affecter 114 000 $ de ce fonds plus une subvention du Pacte rural de 27 763 $ à la construction d'un parc pour les enfants et aussi pour les

moins jeunes près de l'Hôtel de ville. Nous sommes fiers de cette réalisation. Le fonds de parc sera renfloué de sommes importantes dans les prochains mois grâce à des lotissements que nous avons autorisés.

Pour l'APPELS, notre subvention s'est chiffrée à 8 000 $ et comprend le coût des relevés de la qualité de l'eau sur le lac. Nous avons également aidé la Capsa avec une somme de 800 $.

Pour ce qui est de la Chapelle, nous sommes tous conscients de l'attachement de nos citoyens à ce bâtiment, témoin de notre histoire et de notre foi et que la Ville a citée comme monument historique en 2001. D'importants travaux sont devenus nécessaires. En 2012, il a fallu redresser la bâtisse, car certaines poutres sous celle-ci étaient pourries et avaient entraîné son affaissement. En 2014, il fallait réparer les cadrages de fenêtres et le plancher et procéder à des travaux de peinture intérieure. Dans les prochaines années, on devra procéder au peinturage extérieur, construire une rampe pour handicapé et changer les tapis. La Fabrique de Saint-Raymond qui en assure la gestion, n'avait certainement pas et n'a toujours pas les moyens de financer ces travaux évalués à plus de 38 000 $, à partir des revenus des quêtes dominicales. Aussi, la Ville et ses citoyens devront intervenir et ces travaux devront s'échelonner sur au moins trois ans. Aussi, pour 2014, la Ville a reconduit sa subvention annuelle de 3 000 $ et laissé à la Fabrique une part du Pacte rural s'élevant à 3 430 $, conditionnellement à la réalisation de travaux d'au moins 4 900 $. Quelques pistes d'actions sont actuellement envisagées alors que nous sommes en négociation avec la Fabrique. À terme, la question de propriété et de l'utilisation de la Chapelle, compte tenu que ce sera de toute façon la Ville et les citoyens de Lac-Sergent qui paieront pour son entretien, se posera comme elle se pose dans de nombreuses autres municipalités de Portneuf, suite à la réforme décrétée par l'Archevêché, ramenant le nombre des paroisses sur le territoire de 18 à 2.

En août dernier, nous avons procédé à la cinquième remise des médailles du mérite et du bénévolat du Lac-Sergent. Quatre récipiendaires ont été honorés et nous leur redisons un grand merci pour ce qu'ils ont réalisés. En 2015, nous formerons un nouveau jury pour l'attribution de ces distinctions.

La Ville de Lac-Sergent, à l'image de ses citoyens, a un rayonnement important qui dépasse de loin l'importance de sa population. À cet égard, nous sommes actuellement en négociation pour signer un pacte d'amitié, menant éventuellement à un jumelage, avec une commune de France. Auparavant, il nous faudra réunir les sergentoises et sergentois désireux de faire vivre ce pacte, car il ne faut pas que celui-ci devienne un prétexte pour nos élus de se faire payer de beaux voyages aux frais des contribuables; notre ville n'en a pas, de toute façon, les moyens. Ce pacte d'amitié soulignera l'importance que nous attachons à nos origines françaises et notre solidarité avec les citoyens d'un autre continent.

**Situation financière 2014** – Notre surplus accumulé non affecté s'élevait au 31 décembre 2013 à 296 551$. Au cours de l'année 2014, nous avons assumé nos dépenses en immobilisations tels que l'Hôtel de ville, le parc et l'égout collecteur à même nos surplus et non par des emprunts temporaires, ce qui nous laisse un surplus accumulé non affecté au 31 octobre 2014 d'environ 39 450$.

A cette date, nous avons des recettes **de 929 460 $** sur un budget initial de 1 113 308 $ et des dépenses et immobilisations de **896 063 $** sur un budget initial de 1 113 308 $. Le surplus s'élève donc à **33 000 $**. À moins d'imprévu, nous devrions dégager un léger surplus au 31 décembre prochain.

**Rôle d'évaluation** – L'année 2014 a été la deuxième année d'exercice d'application du rôle triennal. Dans l'ensemble, notre évaluation s'établissait en date de ce jour à 107 583 400 $; la valeur moyenne d'une maison à Lac-Sergent est de 273 109 $, semblable à celle d'une maison située dans la Ville de Québec. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que notre richesse foncière était de 35 824 300$ en 2006 et que la valeur moyenne d'une résidence était alors de 102 890 $. L'importance de notre richesse foncière, notamment pour les terrains situés en bordure du lac, crée des distorsions majeures dans la répartition du fardeau fiscal à l'intérieur de la municipalité et au sein de la MRC, car, dans ce dernier cas, les quotes-parts sont fondées non pas sur la population, mais sur la richesse foncière uniformisée. Cela vise notamment les subventions que donne la MRC de Portneuf à divers organismes, tels que la Fondation de services de santé et sociaux de Portneuf, la FASSAP ou le CLD, nos citoyens doivent contribuer per capita au moins deux fois plus que la moyenne des autres citoyens de la MRC. Il s'agit d'un message que nous répétons depuis plusieurs années auprès de nos collègues maires de la MRC, mais ceux-ci font toujours la sourde oreille.

La proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de Lac-Sergent ont été déposés. Les résultats établis sont les suivants :

| | **Année 2014** | **Année 2015** |
|---|---|---|
| **Proportion médiane :** | 101 % | 89 % |
| **Facteur comparatif :** | 0.99 | 1.12 |

**Rémunération des membres du Conseil** – La rémunération annuelle du maire est de 6 298$ plus une allocation non imposable de 3 149$, tandis que les conseillères et conseillers reçoivent une rémunération de 2 131$ par année ainsi qu'une allocation non imposable de1 065$. Une prime annuelle de 1 091 $ (dont 363.36$ est non imposable) est octroyée au conseiller oeuvrant à titre de maire suppléant. Une rémunération additionnelle est également octroyée au conseiller qui siège sur le Comité Consultatif d'urbanisme. Une rémunération de vingt-sept (27) dollars pour chaque séance. A cette somme, s'ajoute une allocation de dépenses de treize dollars et cinquante cents (13.50$). S'il agit à titre de président, la rémunération est bonifiée de sept (7) dollars et l'allocation de dépenses augmentée de trois dollars et cinquante (3.50$).

Le maire ou son représentant reçoit de la **MRC de Portneuf**, un montant de 120$, plus une allocation de 60$ pour chaque réunion du Conseil des représentants. Le maire a également droit à une rémunération de 180$ par réunion pour les commissions de la MRC sur lesquelles il siège à titre de membre / s'il siège à titre de président, la rémunération est alors de 225$ par réunion. Le total de la rémunération provenant de la MRC s'établira pour 2014 à environ 3 780 $. Tous les frais de déplacements sont également remboursés (0.53 cents/ km) pour tout déplacement du maire ou de son représentant.

Par ailleurs, le conseiller représentant la Ville de Lac-Sergent reçoit un jeton de présence de 61.81$ ainsi qu'une allocation non imposable de 30.91$ pour chaque assemblée de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles (RRGMRP).

La rémunération des membres du Conseil a été fixée par le règlement no. 106, adopté en conformité avec la Loi sur le traitement des élus municipaux, prévoyant que celle-ci est indexée selon le taux d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation pour le Canada déterminé par Statistiques Canada.

Toutefois, avec la hausse de la charge de travail notamment pour la construction de l'égout collecteur d'une part, et d'autre part, les pressions syndicales visant à ramener à 50 % la participation des élus municipaux à leur fonds de pension, il est peut-être temps que la rémunération de ceux-ci dépasse le salaire minimum et soit davantage en lien avec la prestation de travail effectuée. Nous avons également noté une augmentation du taux d'absentéisme aux séances du Conseil, particulièrement aux séances extraordinaires. Aussi, j'entends soumettre sous peu au Conseil quelques propositions de modifications de la rémunération du maire et des conseillers.

**DENIS RACINE, maire**
**17 novembre 2014**

## JOSEPH-ALFRED CAMBRAY

Né le 28 septembre 1885 à Beauport, fils d'Isidore Cambray et de Victoire Chalifour. Il épouse Thérèse Ayotte le 5 août 1925 à Trois-Rivières.

Il fait ses études au Collège de Lévis, puis à l'Université Laval. Admis au Barreau du Québec en 1910, il pratique à Trois-Rivières, à Saint-Tite de Champlain et au Cap-de-la-Madeleine. Il a été juge à la Cour municipale du Cap-de-la-Madeleine. De 1955 à 1961, il a été bibliothécaire du Barreau de Trois-Rivières.

Très impliqué dans les Chevaliers de Colomb. Auteur d'une biographie de Robert Giffard, premier seigneur de Beauport, d'une généalogie de la famille Jacob et d'une histoire du Cap-de-la-Madeleine.

Il se porte acquéreur des lots 465-1 à 8 de la succession Siméon Delisle le 5 juillet 1910 auquel s'ajoute une partie du lot 464, acheté de François Rochette père et François Rochette fils, le 15 novembre 1910. Il revend les lots individuellement, à Adolphe Robitaille, J. Alphonse Métayer, à Alfred-Émile Francoeur, Eugène Gervais et Florido Goulet entre 1911 et 1918.

Décédé à Trois-Rivières le 22 juin 1961.

## CHARLES-JOSEPH MAGNAN

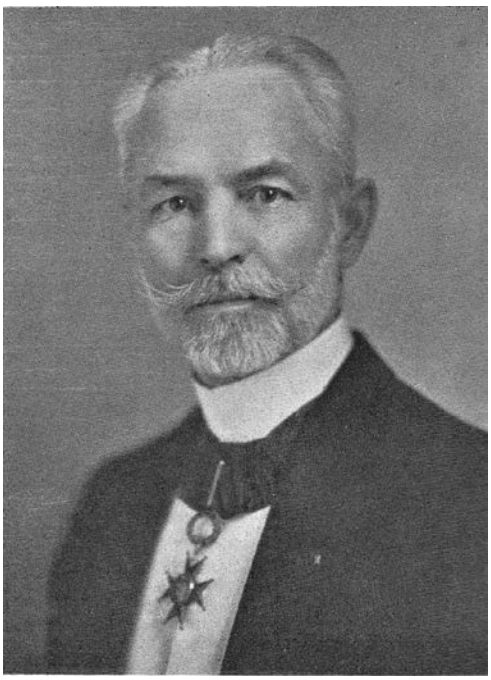

Né à Sainte-Ursule (cté Maskinongé) le 11 novembre 1865, fils de Jean-Baptiste Magnan et d'Adéline Béland. Il épouse en premières noces, Marie-Élodie Cloutier le 30 juillet 1889 à l'église Saint-Jean-Baptiste, à Québec, et, en secondes noces, Isabelle Tardivel, fille du journaliste Jules-Paul Tardivel, le 26 décembre 1898 à la Cathédrale de Québec.

Il débute sa carrière comme sous-maître de classe à Louiseville en 1881. Il devient journaliste au quotidien La Paix à Trois-Rivières en 1887. Il retourne à l'enseignement comme professeur adjoint à l'École Normale Laval, à Québec, en 1889 et devient l'année suivante, professeur régulier. Il occupe ces fonctions pendant 22 ans. Propriétaire et éditeur de la revue L'Enseignement primaire de 1890 à 1937.

En 1909, il se rend en France, en Suisse et en Belgique afin d'étudier le système d'enseignement de ces pays. En 1911, il est nommé Inspecteur général des écoles catholiques de la Province de Québec.

Président-général de la Société Saint-Jean-Baptiste et de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada. Auteur de nombreux ouvrages de droit, de science politique, de français, d'art et de pédagogie.

Il achète le 21 août 1911, le lot 563-Partie mesurant deux arpents de front sur le lac, de Raoul Boissonneault, de même que d'autres parties des lots 563 et 564, de son beau-frère, Paul Tardivel, les 17 novembre 1923, 22 septembre 1926 et 6 novembre 1940, et y érige sa résidence d'été (aujourd'hui le 1466, chemin du Club nautique, voisin immédiat du Club nautique). À son décès, le chalet passe aux mains de son épouse, qui le vend le 9 juillet 1954 à Paul Racine.

Décédé à Saint-Casimir (cté Portneuf) le 2 juin 1942.

# Remise des médailles

*Honneur au mérite et hommage au bénévolat*

## LES MÉDAILLES DE BÉNÉVOLAT :

### Céline Bélanger :

Présidente de l'APPELS (Association Pour la Protection de l'Environnement du Lac Sergent), elle occupe ce poste depuis 3 ans. Céline en est membre depuis le tout début. Avec son équipe, elle poursuit l'œuvre des présidents pionniers en y ajoutant sa touche personnelle. Elle veille au bilan et au suivi de la qualité de l'eau. Elle suit de près l'activité jeunesse éducative (je prends soin de mon lac). Aussi, elle organise les conférences et veille personnellement à la distribution d'arbustes. Par son exemple, elle est une référence et un exemple à suivre.

### Association Nautique :

Faire partie de l'Association nautique est toute une tâche: organiser le souper du Commodore, le Brunch, les régates, les réunions d'hiver, le cinéma, ramasser à la fin des soirées... Beaucoup de mérite pour tous! Toujours avec le sourire et la camaraderie. Bravo!

## MÉDAILLE DE MÉRITE :

### Julien Richard :

Il a mené nos athlètes de canoë-kayak à la victoire au championnat C loverleaf (Québec-Ontario) en 2005 et grâce à lui, nous avons reçu cette compétition d'envergure en 2006. C'est une personne qui a l'esprit d'organisation et qui a prouvé combien l'esprit d'équipe était important!

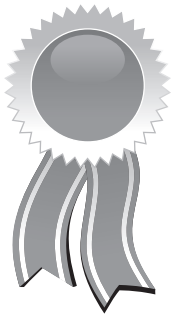

**Le Comité pour les médailles:**
Josette Lemieux, Jacques Tessier et Mathieu Fortin.

# Innauguration de l'Hôtel de ville

**8 novembre dernier**

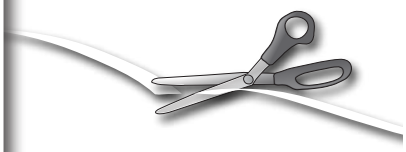

# Nouveau parc

*Le maire de Ville de Lac-Sergent avec le président de la République française, M. François Hollande, le 3 novembre 2014.*

# L'APPELS vous informe !

www.appels.ca

**Un conseil d'administration renouvelé**
L'APPELS a récemment renouvelé son conseil d'administration en accueillant un nouveau membre. Voici la composition du comité: Jean-Noël Ouisse (president), Anne-Céline Guyon (vice-présidente), Mathieu Fortin (Trésorier), Thérèse Fortin-Pacaud (secrétaire), Gilles Robitaille, Michel Guimond, Rébecca Filion, Céline Bélanger (administrateurs).

**Bilan des résultats d'échantillonnage de la saison 2014** :
Les échantillonnages effectués par l'APPELS cet été n'ont pas apportés d'éléments nouveaux quant à la situation du lac, le phosphore reste en quantité négligeable. En ce qui concerne les coliformes fécaux, aucune mesure n'a dépassé le seuil d'interdiction de baignade.

**Conférence de Mr Sébastien Raymond** :
Le 26 août, Mr Sébastien Raymond, Docteur en hydrologie et qualité de l'eau a présenté les résultats préliminaires du rapport commandé par l'APPELS sur la qualité des eaux et des sédiments du Lac Sergent. Pendant cette conférence, il nous a proposé quelques pistes de réflexion quant aux différentes possibilités d'interventions. L'APPELS tient à préciser qu'elle a entendu le message des citoyens présents lors de cette soirée d'information quant à leur volonté d'entrer en mode solution. Un projet est actuellement en cours d'étude de faisabilité.

**Bilan des activités de l'été** :
Encore une fois cette année, l'APPELS a distribué plusieurs essences d'arbres afin d'inciter les citoyens à reboiser leurs terrains. Une nouveauté: la distribution gratuite d'arbustes pour reverdir les bandes riveraines.
D'autre nouveau: activités éducatives avec la firme G3E pour les jeunes du camp de jour du club nautique. Le but était de sensibiliser les jeunes à l'environnement du lac. Ils ont aussi bénificier d'une formation sur le lombricompostage. Ces deux événements ont beaucoup été appréciés, tant par les petits que les grands.
Enfin, la journée sans moteur – Fête des voiles et pagaies. L'APPELS tient à remercier tous les résidents qui ont su respecter l'esprit de cette journée en laissant leurs bateaux à quai. Nous remercions tous les propriétaires de bateau à voile qui ont gracieusement offert des tours à tous ceux qui voulaient essayer cette autre manière de naviguer.

Fort des succès de toutes ces activités, l'APPELS envisage déjà de les reconduire pour la prochaine saison tout en les bonifiant.

# *Mot de* l'Association nautique de Lac Sergent

Bonjour,

C'est avec plaisir et fierté de faire partie de la communauté sergentoise, que je relève avec le comité de direction de l'Association nautique Lac Sergent, le mandat d'organiser et de coordonner les activités estivales 2015 composées notamment du camp de jour et du club de canotage. Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues de m'accorder leur confiance et leur appui au poste de Commodore et la Ville pour leur collaboration.

*« La joie de vivre »* au Lac Sergent est une expression simple mais qui représente très bien ce qui relie tous les sergentois, les petits comme les grands ! C'est aussi ce même esprit qui anime depuis plus d'un siècle, les bénévoles qui participent par le biais de l'Association nautique, à l'organisation d'activités sociales, communautaires et sportives pour les résidants.

Or, nous profitons de la parution du Jaseur pour vous inviter à inscrire dès maintenant, quelques dates à votre calendrier 2015 :

- Emploi estival : Affichage de postes : 1er février 2015 / Dépôt des candidatures : 28 février 2015 Site internet de l'association nautique Lac Sergent
- Le samedi 28 mars de 14:00h à 16:00h : Cabane à sucre Club Nautique
- Le samedi 6 juin de 13 :00h à 15 :30h : Inscription au camp de jour et club de canotage Club nautique
- Le samedi 27 juin à 18 :00h : Soirée du Commodore Club nautique

Nous vous invitons à surveiller nos prochaines communications pour obtenir plus de détails sur les activités qui seront organisées par l'Association nautique du Lac Sergent en 2015. Le tout possible grâce à l'implication nécessaire de bénévoles et au support de la Ville de Lac Sergent.

Au plaisir de fraterniser à nouveau avec vous en 2015.

Bonne et heureuse année !

**Le Commodore de l'Association nautique Lac Sergent,**

Kathlyne Giguère

# Échange de livres – Bibliothèque temporaire Venez nous visiter et échanger vos livres.

Dès le début décembre nous offrirons aux personnes qui le désire la possibilité d'échanger des livres. Le principe est simple vous apportez un livre et vous partez avec un nouveau livre, si vous en apportez 2 vous pourrez partir avec 2, ainsi de suite.

Ces livres doivent être dans un bon état, ils doivent être quelque chose que vous aimeriez vous aussi prendre à la bibliothèque, des livres plutôt récents ou des classiques.

Nous aimerions aussi offrir cette possibilité aux enfants, en ce moment nous n'avons pas de livres pour eux mais nous espérons avoir des dons.

**Activité :** **Échange de livres**
**Où :** **Club Nautique Lac Sergent**
**Quand :** **Samedi matin de 10 heures à midi**

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec madame Céline Bélanger, responsable du projet de bibliothèque au 418 875-1970.

RRGMRP
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

# Collecte spéciale des sapins de Noël

**Pour que votre arbre soit ramassé, vous devez :**

- Enlever toutes les décorations ;
- Couper le sapin s'il a une longueur de plus de 7 pieds ;
- Placer le sapin, dégagé de la neige et de la glace, en bordure de rue la veille de la collecte ou au plus tard à 6 h le jour de la collecte.

**Note :** Les sapins peuvent aussi être apportés aux écocentres de Neuville, de St-Raymond et de St-Alban.

**Cette collecte a été instaurée dans le but de réduire le volume des déchets voués à l'enfouissement. Les sapins récupérés seront transformés en copeaux et serviront à la valorisation énergétique.**

Consultez votre calendrier des collectes sur
**laregieverte.ca**

Merci de votre collaboration.

## Envoi du compte de taxes 2015

La distribution des comptes de taxes s'effectuera à compter du 29 janvier 2015. Cette année encore, il vous sera possible de payer en quatre versements :

- ☞ 28 février 2015;
- ☞ 15 avril 2015;
- ☞ 1 juin 2015
- ☞ et 1 septembre 2015

*Pour toute question sur un compte reçu, pour prendre une entente de paiement ou pour toute autre interrogation, communiquer avec moi au 418-875-4854.* ***Soyez assuré de ma disponibilité à bien vous servir !***

## Séances du conseil municipal

Troisième lundi de chaque mois
19h30 Club Nautique / Hôtel de Ville

## Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi: **9H00 À 16H30**
Vendredi: **9H00 À 16H00**

Vous pouvez en tout temps laisser un message sur le répondeur de la ville, nous vous retournerons votre appel dans les plus brefs délais.

## Comment nous rejoindre ?

1525, chemin du Club-Nautique
Ville de Lac-Sergent,
(Québec) G0A 2J0
Tél. : 418 875-4854
télécopieur : 418 875-3805
Courriel : lac-sergent@derytele.com
Site Internet : www.villelacsergent.com

**POUR TOUTE URGENCE;**
**COMPOSER LE 9-1-1.**

***Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes:***

***Du 22 décembre 2014 jusqu'au 2 janvier 2015***

***Nous serons de retour le lundi 5 janvier 2015 à 9h00***

*Je vous souhaite à tous, Sergentoises et Sergentois,*
*un heureux et féerique temps des Fêtes et une année 2015 très prospère!*

**Josée Brouillette,**
directrice générale et secrétaire-trésorière

# La collecte du bac brun se poursuit cet hiver ! Continuez d'y participer.

## SAVIEZ-VOUS QUE ?

Plus de 5 000 tonnes de matières organiques ont été recueillies depuis le début de l'année, soit l'équivalent du contenu de 780 camions de collecte.
Toutes ces matières sont valorisées et transformées en compost.

## ET ÇA CONTINUE…

La collecte du bac brun s'effectue une fois par mois cet hiver.
Consultez votre calendrier des collectes sur **laregieverte.ca**

1402191114

## Quelques trucs pour le bac brun en hiver

**L'hiver, avec le gel, les matières compostables ont tendance à coller aux parois du bac brun. Si bien qu'il est parfois impossible d'en vider le contenu.**

Voici quelques trucs pour éviter cet inconvénient :

- Déposez un morceau de carton, un journal ou des copeaux de bois au fond du bac. Vous pouvez également ajouter des cartons sur les parois;
- Évitez de déposer des liquides dans votre bac brun;
- Vous pouvez utiliser un grand sac en papier pour résidus de jardin à l'intérieur du bac, ainsi que des petits sacs en papier pour réduire le contact entre les matières humides et les parois du bac.

**IMPORTANT : Avant de déposer des cendres dans votre bac brun, assurez-vous qu'elles soient complètement refroidies pour éviter qu'elles ne causent un incendie. Il est préférable de les laisser refroidir dehors, dans un contenant métallique fermé, pendant au moins 10 jours.**

Même si le camion de collecte diminue ses activités pendant l'hiver, votre bac brun ne devrait pas être remisé pour autant!

RRGMRP
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

laregieverte.ca

# Calendrier des collectes
# Lac Sergent
# 2015

## Janvier

| D | L | M | M | J | V | S |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 D | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 R | 14 | 15 | 16 S | 17 |
| 18 | 19 | 20 D | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 R O | 28 | 29 | 30 | 31 |

## Février

| D | L | M | M | J | V | S |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 D | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 R | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 D | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 R O | 25 | 26 | 27 | 28 |
| | | | | | | |

## Mars

| D | L | M | M | J | V | S |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 D | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 R | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 D | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 R O | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 D | | | | |

## Avril

| D | L | M | M | J | V | S |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 R | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 D | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 R | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 D O | 29 | 30 | | |

## Mai

| D | L | M | M | J | V | S |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 F R O | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 D O | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 R O | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 31 | 25 | 26 D O | 27 | 28 | 29 | 30 |

## Juin

| D | L | M | M | J | V | S |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 R O | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 E D O | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 R O | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 D O | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 R O | | | | |

## Juillet

| D | L | M | M | J | V | S |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 D O | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 R O | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 D O | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 R O | 29 | 30 | 31 | |

## Août

| D | L | M | M | J | V | S |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 D O | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 R O | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 D O | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 30 | 24 31 | 25 R O | 26 | 27 | 28 | 29 |

## Septembre

| D | L | M | M | J | V | S |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 1 D O | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 R O | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 E D O | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 R O | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 D O | 30 | | | |

## Octobre

| D | L | M | M | J | V | S |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 R O | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 D O | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 F R O | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 F D O | 28 | 29 | 30 | 31 |

## Novembre

| D | L | M | M | J | V | S |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 F R O | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 D | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 R | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 D | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | | | | | |

## Décembre

| D | L | M | M | J | V | S |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 1 R O | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 D | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 R | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 D | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 R | 30 | 31 | | |


RRGMRP

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Tél. : 418 876-2714 ou sans frais : 1 866 760-2714

www.laregieverte.ca


S Sapins de Noël

D Déchets

O Matières organiques

F Herbes et feuilles

R Matières recyclables

E Encombrants (gros rebuts)